

Relevé de décisions, suite à la réunion du 22 décembre 2008 avec la Direction de La Poste

Présents :

M. Didier GELAT, Directeur Départemental de La Poste

M. Michel SENTEX, Chef du projet évolution du réseau

M. Raymond COUMES, Conseiller Général du Canton de St Lizier, Maire de Mercenac

M. Alain RAMEL, Directeur de l'Association des Maires et des Elus de l'Ariège

- M. Raymond COUMES remercie La Poste d'avoir communiqué la situation détaillée des 13 terrains à l'Association des Maires le 16 décembre dernier et relève que ce sont 65 bureaux de poste, 34 Agences Postales Communales et 2 Relais de Poste chez les commerçants, qui composent les 101 points de contact. Cela représente 64% de bureaux de poste et 36% d'APC et RCP avec la poursuite des transformations qu'envisage La Poste, cela peut représenter du 50-50, ce que ne veulent pas les Elus.
- Au niveau National, l'Association des Maires de France, préconise de ne pas aller plus loin qu'un partenariat de 70% de bureaux de Poste pour 30% de partenariat, ce qu'a précisé M. COUMES afin de garder un maillage territorial suffisant qui assure à la population l'offre de services maximum.
- M. Didier GELAT demande si au niveau des Elus, il y a une vision du territoire en matière d'offre de services à la population, que ce soit La Poste, les banques, les pharmacies, les médecins etc.....M.COUMES précise qu'il y a un document qui s'appelle Ariège 2020 mais qu'en matière postale c'est un sujet très particulier auquel les Elus sont très attachés au même titre que l'école.
- Après un tour d'horizon sur l'ensemble du Département et notamment les points sensibles : Castelnau Durban, Saurat, Rimont, Orgibet, Le Vernet, Soueix, Ustou et le cas particulier du canton de Quérigut, il est convenu :

1/ que toutes les discussions engagées avec les Maires de façon individuelle y compris ceux des communes citées précédemment et les décisions du CTP du 26 novembre sont gelées jusqu'au 30 avril 2009.

2/ D'organiser une réunion par territoire sur les 13 terrains postaux de la fin janvier à la fin mars afin de présenter à l'ensemble des maires de chaque secteur les activités de la Poste et d'engager le débat localement avec les Elus qui décideront des évolutions à envisager, en ayant le plus de données possibles : l'activité des bureaux et APC, les amplitudes des jours et heures d'ouverture, les services proposés et si possible l'état des encours ou leurs évolutions.

Seront invités à ces réunions, les Conseillers Généraux concernés, les Présidents de Communautés de Communes et les Maires du secteur.

Ces réunions seront organisées sur le créneau horaire : 18h- 20h.

3/ Au terme de ces réunions, un diagnostic sera réalisé sur l'ensemble du Département.

4/ Pour ce qui relève d'une éventuelle convention entre l'Association des Maires et La Poste, il est décidé d'attendre le résultat de ces rencontres territoriales, de connaître les conclusions de l'observatoire postal pour 2009 et de connaître les propositions de la future loi postale 2009 qui devrait être discutée au premier semestre 2009.

En résumé, pas de convention pour l'instant, s'il doit y en avoir une, pas avant le 2^{ème} semestre 2009.